

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog

Dossier : 6212-03-031

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 23 janvier au 9 mars 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management inc.* a pris fin le 9 mars dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 20 décembre 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 23 janvier au 9 mars 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

L'actuel propriétaire et exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire de Magog, la compagnie Bestan, détenue par l'entreprise Waste Management inc., projette d'agrandir le lieu d'enfouissement situé à environ 5 km au sud du centre-ville de Magog et exploité depuis 1970. L'aménagement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Magog occuperait les terrains situés au sud-est du site actuellement en exploitation. Le promoteur prévoit l'enfouissement de 60 000 tonnes de matières résiduelles annuellement sur une période de 25 ans. La superficie du secteur d'enfouissement occuperait environ 11,2 hectares pour une capacité d'enfouissement totale de 1,9 million de mètres cubes de matières résiduelles.

Le promoteur prévoit dans son étude d'impact l'installation d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection, des chemins d'accès, des fossés d'évacuation des eaux superficielles, une zone tampon en périphérie du site, des postes de pompage de même que des bassins d'aération et de captage des eaux de lixiviation. Les eaux de lixiviation seraient transportées et traitées à une station de traitement à l'extérieur du site. Le LET serait doté d'un système actif de collecte des biogaz qui seraient détruits par une torchère à flamme invisible. Le LET présenterait une surélévation variant entre 21 et 26 m par rapport au terrain naturel, une fois le recouvrement final mis en place. Selon l'étude d'impact, un centre intégré de gestion et de valorisation des matières résiduelles serait également mis en place.

Un programme post-fermeture est prévu pour une période de 30 ans suivant la fermeture du site. On y prévoit l'entretien, l'inspection et le suivi de différentes composantes. Le coût du projet est estimé à 16,9 millions de dollars et le promoteur compte réaliser les travaux et mettre en service le LET aussitôt qu'il aura reçu l'autorisation gouvernementale.

(Extrait du communiqué émis le 23 janvier 2007)

Les préoccupations soulevées

Lors de la séance d'information qui s'est tenue à Magog le 14 février 2007, les personnes présentes se préoccupaient principalement des caractéristiques biophysiques du site, de sa gestion et des impacts sur l'environnement.

Le site et sa gestion

- La localisation du LET et les critères de sélection du site ;
- le questionnement sur le type de terrain où se situe le site ainsi que sur son drainage ;
- la provenance des matières résiduelles ;
- la garantie offerte par le promoteur quant au programme de fermeture du site ;
- les mesures prévues qui suivront le programme de post-fermeture.

Le milieu biophysique

- Le nombre d'inventaires réalisés pour les oiseaux nicheurs et la végétation ;

- le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs et d'individus de chaque espèce ainsi que les impacts prévus sur ces oiseaux.

Les infrastructures

- La préservation de l'étang qui se trouve sur le site du projet ;
- la résistance des infrastructures aux phénomènes géologiques et climatiques (séismes, glissements de terrain, inondations, etc.) ;
- l'état des connaissances sur la résistance des infrastructures utilisées.

Autres préoccupations

- La remise de la séance à une date ultérieure compte tenu de la tempête ;
- la crainte que la faible assistance soit perçue comme un manque d'intérêt de la population pour le processus de consultation ;
- l'engagement du promoteur à participer à une séance d'information supplémentaire ;
- le désir de savoir s'il y a eu des demandes d'audiences publiques.

Lors de la séance du 1^{er} mars 2007 à Magog, les préoccupations soulevées furent sensiblement les mêmes que celles exprimées le 14 février auxquelles s'ajoutait une forte préoccupation en ce qui a trait aux répercussions sur l'environnement et le milieu habité.

Le site

- L'emplacement du site et l'ouverture du promoteur à changer de site ;
- les moyens mis en œuvre pour sécuriser le site actuellement en exploitation ;
- le laps de temps depuis lequel le promoteur exerce un droit de propriété sur la zone visée par le projet.

Le projet

- Le type de membrane, l'inspection de leur installation et la durée des garanties contre la perforation du site projeté ;
- la présence ou l'absence de membrane dans le site actuellement en exploitation ;
- le traitement du biogaz, le pourcentage prévu de biogaz traité dans le site projeté et les risques de le garder dans le sol sans être traité ;
- la nature du lixiviat, son mode et son lieu de traitement.

La gestion

- La rentabilité du projet avec seulement 60 000 tonnes de matières résiduelles au lieu des 200 000 tonnes indispensables au départ ;
- le suivi post-fermeture et les garanties prévues pour le site projeté ;
- la durée et le coût prévu pour le fonds de fermeture ;
- le rôle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lors des phases de construction et d'exploitation du site ;
- la provenance des matières résiduelles ;
- le pourcentage de matières résiduelles provenant des PME ;
- l'aide aux PME pour encourager le recyclage ;

- le coût de l'enfouissement par rapport à celui du recyclage.

Les impacts sur le milieu

- Le niveau sonore réel et celui décrit dans l'étude d'impact ;
- la berme (talus de remblai) et son effet pour diminuer les impacts visuels et sonores du projet ;
- la modélisation atmosphérique des BPC émis par les bassins de traitement des lixiviats ;
- le type d'écran visuel pouvant atténuer les 23 m (en hauteur) de matières résiduelles ;
- la revégétalisation au pourtour du site ;
- la modélisation de la dispersion des odeurs dans l'atmosphère ;
- l'effarouchement des goélands et autres vermines ;
- la quantité de BPC qui se déposera dans les cours d'eau ;
- la contamination des eaux de ruissellement ;
- la coloration actuelle des eaux de surface ;
- le mouvement des eaux souterraines sur le site et en périphérie ;
- la qualité des eaux après 30 ans d'exploitation du site ;
- le traitement des métaux lourds.

Autres préoccupations

- L'absence d'un représentant du MDDEP pour répondre aux questions ;
- les répercussions de la période électorale sur la date d'une éventuelle audience publique.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Memphrémagog	61, rue Merry Nord, Magog

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
23 janvier 2007	<i>La Tribune</i>	
23 janvier 2007	<i>Le Soleil</i>	
23 janvier 2007	<i>La Presse</i>	
28 janvier 2007		<i>Le Reflet du Lac</i>
17 février 2007		<i>Le Reflet du Lac</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
23 janvier 2007 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de l'Estrie	168	Site du BAPE
14 février 2007 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de l'Estrie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
16 février 2007 Annonce de la 2 ^e séance d'information	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de l'Estrie	168	Site du BAPE
1 ^{er} mars 2007 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de l'Estrie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	14 février 2007
BAPE : Animation	Danielle Hawey, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Mélissa Poirier, conseillère en communication
Promoteur	Daniel Brien et Martin Dussault de Waste Management inc. Pierre Légaré de Tecslut inc.
Assistance	16 personnes
Durée	1 h 30

Exceptionnellement, le BAPE a tenu une deuxième séance d'information en raison de la tempête qui a eu lieu le 14 février.

La 2^e séance

Date	1 ^{er} mars 2007
BAPE : Animation	Danielle Hawey, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Promoteur	Daniel Brien et Martin Dussault, Waste Management inc. Pierre Légaré, Teconsult inc.
Assistance	110 personnes
Durée	3 h 40

Les relations de presse

Trois médias étaient représentés le 14 février, soit *La Tribune*, *Le Reflet du Lac* et TQS. À la séance du 1^{er} mars, étaient présents les représentants des journaux *The Record*, *Stanstead Journal*, et *La Tribune*. Les stations TQS, SRC-TV et SRC radio y assistaient également.

De plus, une entrevue téléphonique a été accordée à la radio CHLT-AM de Sherbrooke le premier jour de la période d'information et de consultation publiques, soit le 23 janvier 2007. Une autre entrevue téléphonique a été faite avec *La Tribune* le 16 février.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture, entre autres dans les quotidiens *La Tribune* et *The Record*, dans les hebdomadaires *Le Reflet du Lac*, *Stanstead Journal* et *Le Journal de Sherbrooke*. Les stations radiophoniques CHLT-AM, CIMO-FM de Sherbrooke ont aussi fait mention du projet ainsi que les stations de télévision TVA, TQS et SRC de Sherbrooke.

Québec, le 19 mars 2007

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Danielle Hawey et Marielle Jean, conseillères en communication